

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2016**

---//---

L'an Deux Mille Seize, le vingt-sept octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17H30.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr Adrien LOMBARD Conseiller(ère) municipal(e), à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle	X			
TEMEHARO René		X	BUIILLARD Michel	
TRAFTON Mareva	X			
TAMA-GEORGES Hinatea	X			
FONG LOI Charles		X	TANSEAU Robert	Est arrivé au rapport 2016-55
PUHETINI Sylvana		X	TEATA Marcelino	
TANSEAU Robert	X			
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			Est parti au rapport 2016-62
LE GAYIC Roméo		X		
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès		X	LO SIOU Jean Pierre	
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X	MAIOTUI Paul	
LO SIOU Jean-Pierre	X			
LEHARTEL Manouche	X			
KOUAKOU Georges	X			
MARTY Bruno	X			
GUIDO Bélanda		X	TAMA-GEORGES Hinatea	
HANDACHY Soumia	X		TANSEAU Robert	Est partie au rapport 2016-57

TAHIATA Martha	X		
REY Steven	X		
TINORUA Mireille		X	TEAHA Danièle
CARLSON Jean-Michel		X	TAUHITI Nena
AMARU Hans		X	
TEURURAI Lowna		X	PORLIER Mihihana
NENA Tauhiti	X		
CHANT Mike	X		
GRAND Moeava		X	CHANT Mike
PORLIER Mihihana	X		
IENFA Jules	X		
BOUTEAU Nicole		X	IENFA Jules
TOTAL	22	13	

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

22 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal de la séance du 29 août 2016 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière de délivrance des concessions dans les cimetières :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-69	Décision 2016-69 du 22.09.16 accordant à Mme CHANTY Siou Lin née AU une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 100 000 xpf.	22/09/2016
2016-70	Décision 2016-70 du 22.09.16 accordant à Mlle JUHAN-MOUA Alexandra pour la succession de Mme JUHAN Marianne une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 100 000 xpf.	22/09/2016
2016-71	Décision 2016-71 du 22.09.16 accordant à Mme MAU Tehei veuve MERGEN une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 85 000 xpf.	22/09/2016
2016-72	Décision 2016-72 du 22.09.16 accordant à Mme SEOW Chantal née FAATOMO une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 100 000 xpf.	22/09/2016
2016-73	Décision 2016-73 du 22.09.16 accordant à Mme PEREZ-EYRARD Véronique une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 100 000 xpf.	22/09/2016
2016-74	Décision 2016-74 du 22.09.16 accordant à Mr et Mme RIVETA Sylvain et Denise une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 250 000 xpf.	22/09/2016
2016-75	Décision 2016-75 du 22.09.16 accordant à Mr et Mme RICHMOND Wiriamu et Marguerite une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie pour un montant de 250 000 xpf.	22/09/2016

• **En matière de subventions aux associations :**

2016-76	Avenant à la convention 2016-13 du 17 mai 2016 passé avec l'association AGIR POUR L'INSERTION le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention complémentaire d'1 000 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-77	Avenant à la convention 2016-14 du 24 mai 2016 passé avec l'association AORAI le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention complémentaire de 500 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-78	Avenant à la convention 2016-15 du 04 juillet 2016 passé avec l'association DRAGON le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention complémentaire de 250 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-79	Avenant à la convention 2016-16 du 30 mai 2016 passé avec l'association EXCELSIOR le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention complémentaire de 250 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-80	Convention n°2016-25 passée avec l'association HEIVA'A HOE le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention de 200 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-81	Convention n°2016-26 passée avec l'association des locataires de Temauri Village le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention de 200 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-82	Convention n°2016-27 passée avec l'association Société des Etudes Océaniques le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention de 500 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-83	Convention n°2016-28 passée avec l'association Central Sport le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention de 650 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-84	Convention n°2016-29 passée avec l'association Fédération Heivai le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention de 1 000 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016
2016-85	Convention n°2016-30 passée avec l'association Fédération Polynésienne de Protection Civile le 21.09.16 pour l'octroi d'une subvention de 1 200 000 xpf pour l'année 2016.	21/09/2016

• **En matière de marchés publics :**

2016-46	Marché public de maîtrise d'œuvre n°18/2016 relatif à l'étude d'aménagement de l'avenue de Tipaerui passé avec H20 INGENIERIE le 03/08/16 pour un montant total TTC de 11 865 000 FCFP.	10/08/2016
2016-47	Marché public de travaux n°16/2016 relatif au réaménagement du plateau multisports de Raimanutea – quartier de la Missions passé avec le professionnel du bâtiment le 17/06/2016 pour un montant total TTC de 11 997 838 FCFP.	24/06/2016
2016-48	Marché public de travaux n°04/2016 relatif à l'extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho, rénovation de la charpente/couverture du préau et des blocs sanitaires pour le groupe scolaire Hiti Vai Nui / Vaitama. Lot 1 : gros œuvre/faux plafond-cloison sèche/revêtement de sol et mur/peinture/plomberie –sanitaires, passé avec VAIRAO CONSTRUCTIONS le 27/05/2016 pour un montant total TTC de 73 958 924 FCFP.	03/06/2016
2016-49	Marché public de travaux n°06/2016 relatif à l'extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho, rénovation de la charpente/couverture du préau et des blocs sanitaires pour le groupe scolaire Hiti Vai Nui / Vaitama. Lot 3 : menuiserie aluminium et bois, passé avec SOMALU le 27/05/2016 pour un montant total TTC de 17 395 864 FCFP.	03/06/2016
2016-50	Marché public de travaux n°07/2016 relatif à l'extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho, rénovation de la charpente/couverture du préau et des blocs sanitaires pour le groupe scolaire Hiti Vai Nui / Vaitama. Lot 4 : électricité – courants forts/courants faibles, passé avec CHUNG GABRIEL le 27/05/2016 pour un montant total TTC de 7 010 407 FCFP.	03/06/2016
2016-52	Marché public de travaux n°02/2016 portant sur la rénovation des poteaux incendie de la commune de Papeete (9ème tranche), passé avec la SARL COFELY POLYNESIE le 15/03/2016 pour un montant total TTC de 11 233 217 FCFP.	18/03/2016
2016-53	Marché public de travaux n°03/2016 relatif à la maison de quartier de Pina'i – travaux de désamiantage, passé avec JL POLYNESIE le 15/03/2016 pour	18/03/2016

	un montant total TTC de 12 378 416 FCFP.	
2016-55	Marché public de travaux n°13/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 7 : Plomberie/sanitaires, passé avec TECHNO FROID le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 2 564 031 FCFP.	17/06/2016
2016-56	Marché public de travaux n°08/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 1 : gros œuvre/étanchéité – lot 2 : charpente – couverture/serrurerie, passé avec VAIRAO CONSTRUCTIONS le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 60 474 283 FCFP.	16/06/2016
2016-57	Marché public de travaux n°09/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 3 : Menuiserie aluminium et bois, passé avec SOMALU le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 3 628 871 FCFP.	16/06/2016
2016-58	Marché public de travaux n°10/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 4 : Electricité – courants forts/courants faibles, passé avec CHUNG GABRIEL le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 3 195 020 FCFP.	16/06/2016
2016-59	Marché public de travaux n°11/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 5 : Revêtement de sol et mur, passé avec ROS le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 1 737 730 FCFP.	17/06/2016
2016-60	Marché public de travaux n°12/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 6 : Peinture, passé avec DECO PEINTURE le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 4 647 069 FCFP.	21/06/2016
2016-61	Marché public de travaux n°14/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 8 : Equipements, passé avec ESPACE PAYSAGES le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 2 803 315 FCFP.	17/06/2016
2016-62	Marché public de travaux n°15/2016 relatif à la construction de la salle polyvalente de Bain Loti – vallée de Titiro. Lot 9 : VRD/Espaces verts, passé avec POLYGOUDRONNAGE le 06/06/2016 pour un montant total TTC de 10 418 318 FCFP.	16/06/2016
2016-64	Marché public de fournitures n°17/2016 relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires double cabine – benne basculante et plateau destinés à la DST de Papeete passé avec ROYAL AUTOMOBILES SA le 11/08/2016 pour un montant total ttc de 7 090 000 FCFP.	18/08/2016
2016-65	Marché public de fournitures n°19/2016 relatif aux prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés, lot 1 : collecte en porte à porte des ordures ménagères et des recyclables ménagers – lot 2 : collecte en porte à porte des déchets végétaux et des encombrants passé avec SAS TSP le 09/08/2016 pour un montant total ttc de 394 826 511 FCFP.	18/08/2016
2016-66	Marché public de fournitures n°20/2016 relatif aux prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés, lot 3 : fourniture, entretien et maintenance de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et assimilés et de corbeilles à papier passé avec SAS INTERROUTE le 09/08/2016 pour un montant total ttc de 40 000 000 FCFP.	18/08/2016
2016-67	Marché public de fournitures n°21/2016 relatif à une prestation nettoyage des voies publiques de la commune de Papeete, passé avec SAS TSP le 09/08/2016 pour un montant total ttc de 180 628 591 FCFP.	18/08/2016
2016-68	Marché public de fournitures n°22/2016 relatif à l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants de la salle polyvalente de la Mission, passé avec PROGOM LUDIQUE SARL le 31/08/2016 pour un montant total ttc de 4 988 133 FCFP.	05/09/2016
2016-87	Marché public de travaux n°23/2016 passé avec la SARL POLYTRA 2000 le 22/09/16 pour le réaménagement de la salle polyvalente Te hotu te aroha quartier de la mission pour un montant total TTC de 7 158 581 xpf.	26/09/2016

• **Autres :**

2016-51	Convention n°2016-3/Div concernant une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la construction d'un bâtiment en R+1 et du changement de la charpente et couverture du préau du groupe scolaire Hitivainui / Vaitama, passée avec TAHITI CONTRÔLE	11/05/2016
---------	---	------------

	TECHNIQUE le 28/04/2016 pour un montant total TTC de 751 450 FCFP.	
2016-54	Convention n°2016-4/Div concernant des missions de contrôle technique (L+S) à réaliser dans le cadre de la construction d'un bâtiment en R+1 et du changement de la charpente et couverture du préau du groupe scolaire Hitivainui / Vaitama, passée avec TAHITI CONTRÔLE TECHNIQUE le 28/04/2016 pour un montant total TTC de 1 084 800 FCFP.	11/05/2016
2016-63	Avenant 1 de renouvellement de la convention n°01/2015 relative à l'utilisation de la piscine municipale de Papeete passé avec la Fédération tahitienne de natation le 31/08/16	31/08/2016
2016-86	Décision n°2016-86 du 26.09.2016 d'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées par la société Fiumarella.	27/09/2016
2016-88	Avenant n°3 de la convention de concession de l'assainissement collectif public des eaux usées sur la Commune de Papeete.	03/10/2016

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2016-93				Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/54 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture d'emploi permanent à temps complet d'un agent ayant vocation à intégrer la fonction publique communale, telle que présentée à l'annexe de la présente délibération. 				
OUVERTURE D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE				
Emploi	Spécialité	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois créés
<i>Direction générale des services</i>				
Juriste	Administrative	Conception et encadrement (A)	Conseiller qualifié	1
TOTAL				1

Délibération n° 2016-94					Majorité
<i>Monsieur Charles FONG LOI est arrivé lors du débat de cette délibération</i>					
<p>Sur le rapport n° 2016/55 présenté par Mme Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A compter de la présente, les tarifs de location des bus municipaux et de transport de passagers comme suit : 					
Zones	Désignation véhicule	Du lundi au samedi (entre 6h et 20h) – tarif à la course ou à la sortie (avec possibilité pour les zones 1 et 2 de deux aller-retours pour la dépose et la récupération des passagers si décalés de plus de 4h)			Les dimanches, jours fériés, nuit entre 20h et 6h tarifs forfaitaire
		Moins de 3 heures*	La ½ journée – entre 3 et 6 heures*	la journée – entre 6 et 14h*	
Z1 : PAPEETE	Van (max : 8 pax)	10 000	15 000	20 000	25 000
	Petit bus (max : 27 pax)	10 000	15 000	20 000	25 000
	Grand bus (max : 44 pax)	10 000	15 000	20 000	25 000
Z2 : Pointe Vénus / Pk 18 c. ouest	Van (max : 8 pax)	10 000	15 000	20 000	25 000
	Petit bus (max : 27 pax)	20 000	25 000	30 000	35 000
	Grand bus (max : 44 pax)	30 000	35 000	40 000	45 000
Z3 : hors zones 1 et 2	Van (max : 8 pax)	20 000	25 000	30 000	35 000
	Petit bus (max : 27 pax)	35 000	40 000	45 000	50 000
	Grand bus (max : 44 pax)	45 000	50 000	55 000	60 000

TOUR DE L'ILE	Van (max : 8 pax)	30 000	45 000
	Petit bus (max : 27 pax)	45 000	55 000
	Grand bus (max : 44 pax)	55 000	70 000

En F CFP

*la durée de la course ou sortie s'entend de l'heure de départ à l'heure de retour, sur une même journée. Pour les zones 1 et 2 lorsque l'heure de dépose est espacée de plus de 4 heures de l'heure de récupération, le bus peut revenir à son port d'attache.

Les tarifs comprennent le personnel de conduite, le carburant et l'assurance pour un trajet aller (dépose) et retour (récupération) sur une même journée (course ou sortie et hors tour de l'île ou demande expresse de possibilité de récupération à une date différente de la dépose). L'immobilisation éventuelle du véhicule est à la décision de la collectivité. Il est précisé que les véhicules et le personnel communal des services municipaux de location des bus ne sont pas adaptés et habilités à transporter les personnes à mobilité réduite se déplaçant en fauteuil roulant.

- Les associations de Papeete à but non lucratif (associations de quartiers, sportives, culturelles et familiales, œuvrant au profit de la population de PAPEETE, et dont les listes sont établies par les directions des Affaires Educatives, Sociales et Culturelles (DAESC) et de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale (DJECS) de la Ville), et les associations culturelles de la commune bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs en vigueur.

- Les recettes correspondantes sont payables **d'avance** auprès de la régie de recettes principale de l'hôtel de ville et sont imputables aux comptes 70688 « autres prestations de service » et 7083 « locations diverses » (autres qu'immubles) du budget principal

- Les déplacements effectués au profit des écoles de la ville dans le cadre des activités scolaires, ainsi que ceux vers les centres de soins pour les administrés (de conditions et revenus modestes et hors PMR) et pour les personnes âgées de la commune de PAPEETE, dont la liste est établie par la Direction des Affaires Educatives, Sociales et Culturelles (DAESC) de la Ville, sont gratuits.

Tout administré sollicitant, sur présentation des pièces justificatives, la location des véhicules dans le cadre des obsèques d'un administré de la commune bénéficie également de la gratuité.

L'autorité municipale (le maire ou élu(s) ayant reçu délégation dans ce domaine uniquement) peut accorder à titre exceptionnel la gratuité du transport dans la limite maximale de deux fois par exercice et par entité demandeuse.

Délibération n° 2016-95	Unanimité
--------------------------------	-----------

Sur le rapport n°2016/56 présenté par **Mme Alice RIJKAART**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** :

- : A compter de la présente, les tarifs de location de divers matériels fixés comme suit :

Désignation	Chaises	Tables
Tarif	50 F CFP/jour l'unité	250 F CFP/jour l'unité

Les tarifs comprennent la fourniture, la livraison et récupération du matériel sur site (sur le territoire de la commune)

Désignation	Barrières	Panneaux d'affichage	Guirlande lumineuse
Taille – Mesure	2.30m x 1.10m	2.44m x 1.22m	50m
Tarif	300 F CFP/jour l'unité	300 F CFP/jour l'unité	2 000 F CFP/jour l'unité

Les tarifs comprennent la fourniture, la livraison et récupération du matériel sur site (sur le territoire de la commune)

Désignation	Tarif / par unité / par jour	
Chapiteaux	6 x 3	8 000 F CFP
	6 x 4	10 000 F CFP
	6 x 5	12 000 F CFP
	6 x 8	15 000 F CFP
	6 x 10	20 000 F CFP
	6 x 12	25 000 F CFP
Plancher scène	300 F CFP	

Les tarifs comprennent la fourniture, la livraison, l'installation (si sollicitée) et la récupération du matériel sur site (sur le

territoire de la commune)

Désignation	Comptoirs
Taille – Mesure	14 pieds /16 pieds / 24 pieds
Tarif	2 000 F CFP/jour l'unité

Les tarifs comprennent la fourniture, la livraison, l'installation (si sollicitée) et la récupération du matériel sur site (sur le territoire de la commune)

- La location de matériel, autorisée pour les événements non commerciaux ou à but non lucratif, organisés notamment par les associations de Papeete à but non lucratif (associations de quartiers, sportives, culturelles et familiales, œuvrant au profit de la population de PAPEETE, et dont les listes nominatives sont établies par les directions des Affaires Educatives, Sociales et Culturelles (DAESC) et de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale (DJECS) de la Ville), et les associations culturelles de la commune, peut être accordée avec un abattement allant jusqu'à 100% sur les tarifs en vigueur.

L'abattement est accordé en fonction de la contribution apportée par le demandeur au développement économique, culturel, environnemental, sportif ou à la cohésion sociale de la ville ou du Pays.

L'autorité municipale (le maire ou élu(s) ayant reçu délégation dans ce domaine uniquement) peut accorder à titre exceptionnel la gratuité de la location dans la limite maximale de deux fois par exercice et par entité demandeuse.

- Une caution d'un montant égal au montant de la location est exigée lors de la signature du document formalisant la mise à disposition du matériel. Elle est destinée à couvrir tout frais de réparation ou d'entretien, de perte ou de vol ou d'annulation de réservation dans un délai de 7 jours précédant l'évènement.

- Le prix de la location et la caution sont payables **d'avance** auprès de la régie de recettes principale de l'hôtel de ville. Les recettes sont imputables au compte 7083 « locations diverses » (autres qu'immeubles) du budget principal. La caution est restituée sur la base d'un document contradictoire après établissement d'un état des lieux et inventaire du matériel.

- Les demandes de location, sauf urgence ou caractère imprévu, doivent être formulées par écrit par les administrés, associations ou sociétés privées auprès de la mairie et au minimum 15 jours à l'avance. Elles sont accordées sous réserve des disponibilités des matériels.

- La délibération n°2015-05 du 26/02/2015, portant modification des tarifs de location du matériel communal est abrogée.

Délibération n° 2016-96 <i>Madame Soumia HANDACHY a quitté définitivement la séance lors du débat de cette délibération</i>	Unanimité
---	-----------

Sur le rapport n° 2016/57 présenté par **Mme Alice RIJKAART**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** :

- : A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs « prestations de service » et la « tarification scolaire » sont modifiés comme suit :

A) PRESTATION DE SERVICE

1 : LIGNE D'EAU

PRESTATIONS DE SERVICE : LIGNE D'EAU		
FORFAIT EN JOURNEE		FORFAIT EN SOIREE
LIGNE/ ENTREE/VESTIAIRE/DOUCHE		ECLAIRAGE/LIGNE/ENTREE/ VESTIAIRE/DOUCHE
DESIGNATION	TARIF/H	TARIF/H
ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS		ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS
En long : 50m x 2,50 m	660	760

En large : 10m x 21m	1 080	1 180
Bassin entier : 50m x 21m	5 520	5 620
COMITE ENTREPRISE, ARMEE...		COMITE D'ENTREPRISE, ARMEE...
En long : 50m x 2,50 m	1 200	1 300
En large : 10m x 21m	1 800	1 900
Bassin entier : 50m x 21m	7 200	7 300

2 ACTIVITES DE FORME ET DE BIEN -ÊTRE

PRESTATION DE SERVICE : ACTIVITES DE FORME ET DE BIEN-ÊTRE			
FORFAIT EN JOURNEE		FORFAIT EN SOIREE	
LIGNE/ENTREE/VESTIAIRE/DOUCHE		ECLAIRAGE/LIGNE/ENTREE/VESTIAIRE/DOUCHE	
ACTIVITES DE FORME ET DE BIEN ETRE AQUAGYM etc ...		ACTIVITES DE FORME ET DE BIEN ETRE AQUAGYM etc ...	
En long : couloir 50m x 2,50 m	de	1 500 F/H	1 600 F/H
En large : créneau 10m x 21m	de		
Bassin entier : 21m	50m x	12 000 F/H	12 800 F/H

B) TARIF SCOLAIRE

EDUCATION	
Entrée/Bassin/Vestiaires/Douches/Matériels	
TARIF/H	
480 frs/élève	

- La délibération n° 2003-41 du 15 avril 2003 portant fixation des tarifs des droits d'entrée et des prestations de service à la Piscine municipale de TIPAERUI est abrogée.

Délibération n° 2016-97	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/58 présenté par Mme Alice RIJKAART</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <p>- A compter de la présente les durées d'amortissement sont fixées comme suit :</p>	
Désignation	Durée
Frais d'études (non nécessairement suivis de réalisation)	5 ans
Frais de recherche et de développement (en cas de réussite du projet)	5 ans

Frais d'insertion (non nécessairement suivis de travaux)	5 ans
Logiciels	2 ans
Applications informatiques	10 ans
Plantation d'arbres, d'arbustes	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Bâtiments durables	50 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans
Installations d'appareils de climatisation	5 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 ans
Réseaux d'adduction d'eau potable	30 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Infrastructures de câblage bâtiment (informatiques – téléphoniques)	15 ans
Réseaux d'électrification (éclairage public)	30 ans
Autres réseaux	15 ans
Installation de voirie	30 ans
Matériel et outillages d'incendie et de défense civile	15 ans
Matériel et outillages de voirie	30 ans
Autres installations et outillage technique	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments (dont installations électriques et téléphoniques)	15 ans
Matériel de transport léger (voitures et deux roues)	5 ans
Matériel de transport lourd (camions, véhicules industriels, bateaux)	8 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel de bureau informatique	3 ans
Mobilier - Matériels classiques	10 ans
Coffres forts	30 ans
Appareils de laboratoires	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Biens de faibles valeurs (non acquis par lot) : valeur unitaire inférieure à 70 000 F CFP	1 an

- Le conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissement des subventions équivalentes à celles d'amortissement des biens subventionnés

- La délibération n° 2008-72 du 05/06/2008, fixant les durées d'amortissement est abrogée.

Délibération n° 2016-98	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/59 présenté par Mme Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <p>- Le Maire durant toute la durée de son mandat, à engager pour chaque exercice et dans la limite des crédits inscrits au budget principal de la commune sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » toutes les dépenses ci-dessous mentionnées et plafonnées comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 20 000 F CFP le montant maximal pour l'achat de gerbes mortuaires, 2. 100 000 F CFP le montant maximal pour l'achat de plaques commémoratives, trophées, cadeaux, souvenirs et autres, pour les cérémonies religieuses, les inaugurations, les rencontres sportives, les diverses tournées administratives, les visites officielles (protoculaires) et les autres manifestations publiques. Le maire décide seul du bénéficiaire et de la valeur de l'objet offert ; 3. 400 000 F CFP le montant maximal par repas officiel offert par la commune ; 4. 1 000 000 F CFP le montant maximal pour l'organisation des festivités de Noël par quartier ; 5. 2 500 000 F CFP le montant maximal pour l'organisation du repas annuel offert aux <i>matahiapo</i> ; 6. 2 500 000 F CFP le montant maximal pour l'organisation annuelle de la « <i>Purumu Party</i> » 7. 3 000 000 F CFP le montant maximal pour l'organisation annuelle du festival « <i>ONO'U</i> » 	

Délibération n° 2016-99	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/60 présenté par Mme Alice RIJKAART</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <p>- Le maire à procéder, à la vente à l'amiable (au plus offrant), du véhicule de la DPCLI de la marque MERCEDES-BENZ de type FOURGON POMPE immatriculé 145 131 P, n° d'inventaire 2002/668 et ce pour un montant minimum de DIX MILLIONS de FRANCS CFP (10 000 000 F CFP).</p>	

Délibération n° 2016-100	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/61 présenté par Mme Mareva TRAFTON,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tarifs et modalités d'accès, d'utilisation et d'occupation du centre nautique HITI TAI de TAUNOA applicables aux établissements scolaires publics et privés sont fixés comme suit : 	
Désignation	Tarif
Droits d'entrée et d'utilisation des va 'a, des vestiaires et douches.	6 000 F CFP par classe et par cycle de 7 semaines
Location d'un bateau du centre nautique * :	
- bateau de 15 pieds en aluminium	1 000 F CFP /séance
<p>*La location du bateau comprend le pilote, le carburant et l'assurance en dehors des séances programmées. Les recettes sont imputables aux comptes 70631 414 « redevance et droits des services à caractère sportif » et 7083 414 « locations diverses » (autres qu'immeubles) du budget principal.</p> <p>Les modalités pratiques d'accès des élèves et du public au centre nautique et d'utilisation de ses installations sont précisées par voie de conventions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tarif, relatif au droit d'entreposage des pirogues individuelles (V1) au centre nautique HITI TAI, est fixé forfaitairement à DOUZE MILLE FRANCS CFP (12 000 F CFP) par semestre. <p>Les droits d'entreposage couvrent l'emplacement aménagé, l'accès au centre et la consommation en eau. Ils sont payables d'avance auprès de la régie de recettes principale de l'hôtel de ville. Les recettes sont imputables au compte 70631 414 « redevance et droits des services à caractère sportif » du budget principal.</p> <p>Les modalités pratiques d'accès au centre nautique et d'utilisation de ses installations pour les usagers (hors écoles) sont fixées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes d'octroi d'un emplacement doivent être formulées individuellement et par écrit. Les emplacements, limités à 25 places, sont attribués au 1^{er} de chaque mois sous réserve des disponibilités, tout semestre commencé étant dû. - Le centre nautique est ouvert aux usagers de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 7h00 à 12h le samedi, en période de vacances scolaire et en période scolaire, de 11h 30 à 13h 30 et 16h 30 à 19h. - La sécurisation des pirogues (cadenas et chaines) est à la charge et sous la seule responsabilité des usagers. - Sont abrogées les délibérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - n°2003-78 du 29/12/2003, portant fixation des droits d'entrée et des prestations de service au centre nautique « HITI TAI » de TAUNOA, applicables aux établissements scolaires publics et privés ; - n°2008-140 du 13/11/2003, modifiant la délibération n°2003-78 du 29/12/2003, portant fixation des droits d'entrée et des prestations de service au centre nautique « HITI TAI » de TAUNOA, applicables aux établissements scolaires publics et privés ; - et n°2008-141 du 13/11/2003, autorisant l'entreposage de pirogues individuelles au centre nautique « HITI TAI » de 	

TAUNOA, et fixant un droit forfaitaire mensuel d'entreposage.

Délibération n° 2016-101

Monsieur Marcelino TEATA a quitté définitivement la séance lors du débat de cette délibération

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/62 présenté par **Mme Danièle TEAHA**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** :

- Le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Jardins familiaux de Titioro** » ;
- Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **23 000 000 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :
- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville (50 %) : **11 500 000 F CFP**
- Part communale (50 %) : **11 500 000 F CFP**
- Le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération.
- Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la Commune.

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale et de développement de ses quartiers prioritaires, la commune de Papeete s'est engagée dès 2011, dans l'aménagement de jardins communautaires, comme outils de développement social : jardin collectif de Mama'o Aivi (2011), de Vaitavatava (2014) et de Tipaerui Grand (2014). Dans la continuité des actions menées, la commune de Papeete souhaite aujourd'hui mettre en place un projet d'envergure, à travers la réalisation de jardins familiaux à Titioro.

Située au fond du quartier prioritaire de Titioro, la vallée de la Fautaua est un site naturel remarquable. Le diagnostic territorial politique de la ville réalisé par la commune en 2014, prévoyait alors dans son plan d'actions, de s'appuyer sur ce patrimoine, comme support aux actions de développement social urbain menées à l'échelle du quartier, voire de la ville.

L'opération consiste d'une part, à la réalisation d'une étude d'aménagement permettant la définition détaillée du programme et, d'autre part aux travaux d'aménagement des jardins familiaux.

Délibération n° 2016-102

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/63 présenté par **Mme Danièle TEAHA**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** :

- Le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Equipped de la salle d'hébergement de Vaitavatava** » ;
- Le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération.
- Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la Commune.

Implantée au cœur du quartier prioritaire de Vaitavatava, la salle d'hébergement communale fait partie d'un ensemble d'équipements structurants du quartier : maison de quartier de Punahere, dispensaire de Vaitavatava, salle de boxe, dojo, plateaux sportifs.

Cet équipement est fréquemment utilisé par différents usagers :

- les associations du quartier, voire de la commune à l'occasion de fêtes de quartier, d'anniversaire ou de mariages...
- les associations sportives et culturelles (logements des joueurs durant des tournois sportifs, de danseurs et musiciens, ...),
- Etc.

Cependant, n'étant que très sommairement équipée, la salle d'hébergement ne permet pas d'accueillir l'ensemble de ces utilisateurs dans de bonnes conditions. Dans cette perspective, il convient de doter l'équipement du matériel suivant (calculé sur la base de 100 personnes) :

- Matelas avec housse ;
- Matériel électroménager (réfrigérateur, congélateur) ;
- Ustensiles de cuisine, tables, chaises.
- Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **3 000 000 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :
- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville (50 %) : **1 500 000 F CFP**
- Part communale (50 %) : **1 500 000 F CFP**

Délibération n° 2016-103	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/64 présenté par Mme Danièle TEAHA</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Equiper les maisons de quartier pour en faire un outil au service des habitants » ;- Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à 5 335 507 FCFP TTC, s'effectue comme suit :• Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville (50 %) : 2 667 854 F CFP F CFP• Part communale (50 %) : 2 667 853 F CFP F CFP <p>Dans le cadre de sa politique de développement social urbain et soucieuse du maintien de la cohésion sociale dans ses quartiers prioritaires, la commune de Papeete s'est dotée, depuis les premiers contrats de ville, de multiples équipements de proximité.</p> <p>Espaces d'accueil et de loisirs, ces équipements permettent la mise en places d'actions de développement social, de services de proximités ou encore d'activités socioculturelles et éducatives. Ces structures servent également de supports au soutien à la vie associative et aux initiatives des habitants.</p> <p>Aussi, afin de poursuivre la dynamique engagée dans les quartiers, la commune de Papeete souhaite acquérir différents matériels et équipements nécessaires à la mise en place d'activités ouvertes à tous :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ateliers cuisine : Acquisition de gazinière et de réfrigérateur, afin de permettre la tenue d'ateliers de cuisine. Ces ateliers visent principalement à favoriser les échanges entre les personnes (lutter contre l'isolement, faire passer des messages de prévention, créer des espaces de convivialité, etc).• Atelier numérique / espace multimédia : Acquisition de postes informatiques et financement de travaux de connexion à Internet, afin de permettre la mise en place de poste informatique en accès libre au sein des maisons de quartier. Ces espaces multimédia visent principalement à :<ul style="list-style-type: none">o lutter contre la fracture numérique en offrant un libre accès à Internet, mais également aux logiciels de bureautiqueo accompagner les usagers dans leurs démarches de recherche d'emploi (aide à la rédaction de CV, accompagnement à la recherche d'emploi, etc)o permettre aux associations de quartier de disposer d'un poste informatique (rédaction de procès-verbal d'assemblée générale, courrier, etc)• Espace de lecture et ludothèque : Acquisition d'équipements sportifs et ludiques : <i>baby-foot, tables de ping-pong, tables d'échecs, jeux de société</i>, ainsi que l'aménagement de coins lecture, afin de permettre aux enfants, jeunes et famille des quartiers, de disposer d'un espace où l'on peut jouer, découvrir de nouveaux jeux, ou encore lire, voire emprunter un bouquin.	

Délibération n° 2016-104	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/65 présenté par Mr Bruno MARTY</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE</p> <p>D'engager les travaux d'études nécessaires à la révision du Plan général d'aménagement de la commune.</p> <p>L'actualisation des règles d'occupation des sols et des modalités d'interventions publiques sur les territoires urbains est aujourd'hui une nécessité pour répondre à une série d'enjeux fondamentaux pour le développement de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none">- La prise en compte des enjeux pressants du développement durable, soit la recherche d'équilibre entre les volets économique, environnemental et social à diverses échelles spatiales et temporelles ;- La traduction des intentions de grands projets urbains, tels que le projet de renouvellement urbain du centre-ville, le projet d'Eco quartier dans le secteur de la RHI Mama'o et le projet de requalification urbaine de la zone portuaire,	

- Les demandes de changement des règles de construction exprimées par de nombreux administrés et investisseurs,
- La préparation des avis et des propositions de la commune sur les démarches en cours de planification du Pays tant sectorielles (schéma directeur des transports collectifs, schéma d'organisation sanitaire, schéma directeur du logement, ...) que transversale avec notamment le Schéma d'aménagement général. Le SAGE déclinera le cadre de planification du développement des territoires qui sera traduit dans des prescriptions d'urbanisme ainsi qu'un programme de grands équipements à dix ans.

D'ores et déjà, les travaux d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), introduction et justification du futur règlement d'urbanisme de la ville ont débuté : des études prospectives et thématiques ont ponctuellement été menées en interne, un audit des adjoints au maire a été réalisé, des entretiens avec les directeurs de services sont en cours et un séminaire communal stratégique est prévu à courte échéance.

Délibération n° 2016-105

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/66 présenté par **Mr Bruno MARTY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** :

- La mise en place d'un comité de pilotage du projet de requalification urbaine de la zone industrio-portuaire.

L'un des objectifs finaux du projet de requalification urbaine de la zone industrio-portuaire inscrit au Contrat de Redynamisation des sites de Défense (CRSD) est l'établissement d'un plan d'aménagement de détail (PAD) de la zone tel que défini dans l'article D.111-5 du code de l'aménagement de Polynésie française.

Ce document d'urbanisme devra s'appuyer sur un projet de développement stratégique de la zone. Aussi, il a été programmé la réalisation d'une étude de diagnostic urbain de la zone puis la conduite d'une réflexion stratégique sur les modalités de développement économique souhaitables. La consultation des entreprises pour le marché de l'étude urbaine est en cours.

Afin de réunir les partenaires les plus concernés et d'engager des réflexions collectives sur l'avenir du site, il a été prévu de mettre en place un comité de pilotage du projet de redynamisation de la zone industrio-portuaire.

Les objectifs et les résultats attendus par la création de ce comité sont : doter le projet d'une structure de gouvernance partenariale, suivre et piloter le programme d'actions, créer et maintenir une dynamique partenariale tout au long du projet. La gestion de ce comité de pilotage sera réalisée par la commune pour la durée du projet.

Ce comité de pilotage, présidé par la Ville de Papeete, réunira :

- *le président et le directeur du Port Autonome de Papeete, ou ses représentants*
- *le commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, ou son représentant*
- *le Ministre en charge de l'équipement, ou son représentant*
- *le Ministre en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, ou son représentant*
- *le Ministre en charge de la relance économique, ou son représentant*
- *le Ministre en charge de l'économie bleue, ou son représentant*
- *le président de la Chambre de commerce, de services et d'industrie, ou son représentant*
- *le président du Cluster Maritime, ou son représentant*

Délibération n° 2016-106

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/67 présenté par **Mr Bruno MARTY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**:

- Le projet de mission d'étude et de maîtrise d'œuvre de déconstruction des bâtiments et de dépollution des sols sur les emprises libérée et son plan de financement dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française, prévu comme suit :

Montant de l'opération : 5 290 000 xpf HT (44 330,20 € HT),
5 977 700 xpf TTC (50 093,13 € TTC)

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13%)	Totaux
CRSD	35 464,16 €	80%	\	35 464,16 €
	4 232 000 XPF		\	4 232 000 XPF
Commune de Papeete	8 866,04€	20%	5 762,93 €	14 628,97€
	1 058 000 XPF		687 700 XPF	1 745 700 XPF

- Le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier au titre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française, dont le projet a été approuvé par le conseil municipal de Papeete dans sa séance du 20 janvier 2016, a été signé par l'ensemble des partenaires le 22 février 2016. Ce contrat organise l'accompagnement de l'Etat et du Pays pour la mise en œuvre des projets des communes concernées par la libération d'emprises militaires et leur cession à l'euro symbolique.

La requalification urbaine de la zone portuaire (axe 2, projet n°4) est le projet de la ville de Papeete inscrit dans le Contrat de Redynamisation des sites de Défense en Polynésie française. Ce projet, qui se décline en 14 actions, est estimé sommairement à 1,364 milliard de Fcfp TTC.

Les actions principales de ce projet sont :

- L'élaboration d'un plan d'aménagement de détail sur cette zone qui traduira réglementairement les intentions de projet urbain (2017),
- Le réaménagement des voies et des espaces publics de la zone (2018-2019)
- La réalisation d'un équipement de loisirs d'envergure sur l'emprise libérée (2020)

Les actions pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat et du Pays, sous réserve de l'instruction favorable du dossier de demande de recours financier. Une convention de financement actera les modalités de participation des parties (Etat, Pays, Commune) au développement de l'action. 20% de la subvention accordée dans le cadre du CRSD pourront être versés au démarrage de l'action, d'autres versements seront possibles au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et 20% après l'achèvement.

Dans ce cadre, il est proposé d'engager une étude de déconstruction des bâtiments et de dépollution des sols sur les emprises libérées telle que prévue dans le CRSD (action 4.10) englobée dans une mission de maîtrise d'œuvre des opérations ultérieures de dépollution et déconstruction.

La mission d'étude comprend plusieurs phases :

- la réalisation d'un avant-projet sommaire (APS)
- la réalisation d'un avant-projet détaillé (APD)
- la réalisation du dossier de projet (PRO)
- l'assistance contrat travaux (ACT)
- la direction Etude et travaux (VISA/DET) et
- l'assistance aux opérations de réception (AOR)

Sur la base d'un premier devis, le plan de financement de cette mission s'établirait comme suit :

- Coût total HT : 5 290 000 XPF (5 977 700 xpf TTC)
- Concours financier au titre du CRSD : 4 232 000 xpf (soit 80% du montant total HT)
- Participation communale : 1 745 700 xpf (doit 20% du montant HT + 13% de TVA)

Délibération n° 2016-107	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2016/68 présenté par Mr Paul MAIOTUI</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier technique, ci-joint, relatif à l'opération « Mise en place de panneaux de servitude». 	

- Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à **32 859 880 FCFP TTC** s'effectue comme suit :

- Subvention FIP (80%) : **26 287 904 FCFP**
- Part communale (20%) : **6 571 976 FCFP**

- Le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Pays à cette opération, à lancer les appels d'offres, et à signer les marchés études et travaux ainsi que les avenants éventuels.
- Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de la Commune.

En 2010, la ville a procédé à la mise en place des panneaux et plaques de rue afin d'améliorer la signalétique de la ville.

Depuis 2015, l'adressage de chaque habitation, local commercial ou industriel a démarré.
Ce sont près de 5000 numéros qui ont d'or et déjà étaient posés.

Afin de terminer l'adressage et le rendre opérationnel, il reste à poser les panneaux de servitude pour que chacun ait une adresse complète.

Une demande de subvention peut être déposée au Fonds Intercommunal de Péréquation avec le plan de financement.

Délibération n° 2016-108

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/69 présenté par **Mr Bruno MARTY**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**

- La mise à disposition d'une parcelle de terre dépendante du Domaine ELZEA sise au MONT MARAU au profit de la SOS Radio Maohi pour la diffusion de sa radio, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.
- La redevance d'occupation est fixée à 500 FCFP le mètre carré par mois.
- La superficie du terrain sera confirmée à la suite d'un relevé établi par un géomètre. Le plan afférent sera annexé à la convention.

La Ville de PAPEETE est propriétaire d'une parcelle de terre dépendante du domaine ELZEA située au Mont Marau sur les hauteurs de FAAA. Cette terre est occupée et exploitée commercialement par plusieurs prestataires dont la Société TDF.

Monsieur Raymond WOHLER, Président de la SOS RADIO MAOHI, sollicite par lettre du 29 août 2016 la mise à disposition d'une bande pour lui permettre d'y installer des équipements d'émission FM nécessaires à la diffusion de sa radio.

L'emplacement situé à l'arrière du local de T.D.F. lui apparaît approprié car il permet une couverture sur la presqu'île vers le Diadème, ainsi que sur les Iles-sous-le-vent.

Monsieur WOHLER propose de s'aligner sur le prix fixé par les services du Trésor Public de 500 FCFP le mètre carré par mois. Il souhaiterait également pouvoir disposer d'une autorisation d'occupation d'une durée de Cinq (5) ans.

La superficie sera confirmée à la suite d'un relevé topographique établi par un géomètre privé agréé, aux frais de la SOS Radio Maohi.

Délibération n° 2016-109

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/70 présenté par **Mr Bruno MARTY**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE :**

- Les rectifications apportées au lexique du Plan général d'Aménagement de Papeete après enquête publique telles que ces rectifications sont définies par le rapport de synthèse du commissaire enquêteur annexé.

La délibération n° 2016-22 du 22 mars 2016 approuve le projet de troisième rectification de certaines dispositions du Plan général d'aménagement de la Commune de Papeete, mis en application par arrêté n°1730/CM du 19 novembre 2003,

conformément aux dispositions de l'article D.113-6 du Code de l'aménagement.

Suite à l'avis favorable du Comité d'Aménagement du Territoire exprimé lors de la réunion du 07 juin 2016, le projet de troisième rectification a été soumis à la consultation populaire.

L'enquête publique s'est tenue du 06 septembre 2016 au 07 octobre 2016.

Deux observations ont été reportées sur le registre de consultation. Le commissaire enquêteur, dans son rapport d'analyse de l'enquête publique, donne un avis favorable au projet de rectification du PGA.

Délibération n° 2016-110

Messieurs Charles FONG LOI et Robert TANSEAU ont quitté définitivement la séance lors du vote de cette délibération.

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/71 présenté par **Mme Alice RIJKAART**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**

- Le versement d'une subvention à l'**association « Te mau a'a no Mamao Aivi »** pour un montant de quatre-vingt-dix mille francs (**90.000F XPF**).
- Le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Te mau a'a no Mamao Aivi », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

Délibération n° 2016-111

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/71 présenté par **Mme Alice RIJKAART**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**

- Le versement d'une subvention à l'**Association « Fédération polynésienne de boxe thaïlandaise et de ses disciplines associées »** pour un montant de deux cent deux mille francs (**202.000F XPF**).
- Le Maire à signer une convention de financement avec la Fédération polynésienne de boxe thaïlandaise et de ses disciplines associées, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

Délibération n° 2016-112

Unanimité

Sur le rapport n° 2016/71 présenté par **Mme Alice RIJKAART**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**

- Le versement d'une subvention à l'association « **Association No Papeete** » pour un montant de trois millions cinq cent mille francs (**3.500.000F XPF**).
- Le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Association No Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

Délibération n° 2016-113

Unanimité


Sur le rapport n° 2016/71 présenté par **Mme Alice RIJKAART**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**

- Le versement d'une subvention à l'**association sportive « DRAGON »** pour un montant de deux cent cinquante mille francs (**250.000F XFP**).
- Le Maire à signer une convention de financement avec l'association sportive « DRAGON », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

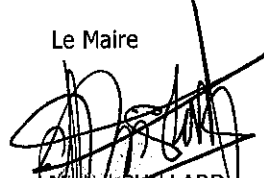
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance



Adrien LOMBARD

Le Maire



Michel BUIILLARD

